

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01127

Numéro SIREN : 431 629 195

Nom ou dénomination : A TOUTES POMPES

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011021

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/011021**
n° de gestion : **2000B01127**
n° SIREN : **431 629 195 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 20/06/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A TOUTES POMPES - Société par actions simplifiée
845 route Des Coteaux 31380 Gragnague -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2151667

Désignation de l'entreprise A TOUTES POMPES										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 845 Route des Côteaux										31380 GRAGNAGUE	
Numéro SIRET* 4 3 1 6 2 9 1 9 5 0 0 0 3 0											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12	
										Exercice N clos le 31/12/2017	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	37 790	012		37 790				
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	38 932	030	35 153	3 779				
	Immobilisations financières * (1)		040	4 868	042		4 868				
	Total I (5)		044	81 590	048	35 153	46 438				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060	26 397	062		26 397			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070					
		Autres* (3)		072	6 779	074		6 779			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	89 820	086		89 820				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	122 996	098		122 996					
Total général (I + II)		110	204 586	112	35 153	169 434					
PASSIF										Exercice N NET I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			7 700					
	Ecart de réévaluation		124								
	Réserve légale		126			770					
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			76 137					
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136			40 070					
	Provisions réglementées		140								
Total I		142			124 677						
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154								
	Emprunts et dettes assimilées		156			919					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			10 844					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172		4 531	32 994					
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176			44 757						
Total général (I + II + III)		180			169 434						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	198				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	227	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	199				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A TOUTES POMPES

Néant ☐ *Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

☐Exercice N clos le
31/12/2017

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	412 812	
	Production vendue { biens services *	{	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214		
					217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
Autres produits						230	781		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	413 593		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	226 448	
	Variation de stock (marchandises)*						236	10 691	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	2 866	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	51 922	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)						244	2 868	
	Rémunérations du personnel*						250	44 052	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	15 323	
	Dotations aux amortissements*						254	4 461	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	6 500	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		92				
		Total des charges d'exploitation (II)					264	365 130	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	48 463
Produits financiers (III) 280			19		Charges financières (V)		294	81	
Produits exceptionnels			(IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	135	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306	8 196
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)								310	40 070
B- RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	40 070	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	8 196		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	135	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990				
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			350	1 430
	Créance due au report en arrière du déficit					346			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)					655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	46 971	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	46 971	372	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A TOUTES POMPES

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	37 790	402		404		406	37 790	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 042	442		444		446	3 042	
	Installations générales agencements divers	450	7 033	452		454		456	7 033	
	Matériel de transport	460	18 520	462		464		466	18 520	
	Autres immobilisations corporelles	470	10 337	472		474		476	10 337	
Immobilisations financières		480	4 859	482	9	484		486	4 868	
TOTAL		490	81 581	492	9	494		496	81 590	

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 870	532	317	534		536	2 187
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 212	542	616	544		546	5 827
	Matériel de transport	550	14 718	552	3 125	554		556	17 843
	Autres immobilisations corporelles	560	8 892	562	403	564		566	9 295
TOTAL		570	30 692	572	4 461	574		576	35 153

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			

Immobilisation	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme * ⑤		Long terme					
											19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations		590		583		594		595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).												591				
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A TOUTES POMPES				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634	
	Sur stocks et en cours	640		630		644	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations				Reprises	
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 1er ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L.3113-1 et L.3211-1 du Code des Transports)		800	
VI DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	79 523
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	12 941
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

A TOUTES POMPES
Société par actions simplifiée au capital de 7 700 euros
Siège social : 845, Route des Coteaux - 31380 GRAGNAGUE
RCS TOULOUSE 431 629 195 - 2000 B 01127

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 40 070 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 070 euros
Au compte « autres réserves »	1 430 euros
Qui s'élève ainsi à 77 567 euros	

Solde	38 640 euros
Augmenté d'un prélèvement sur les réserves antérieures	4 838 euros
Qui s'élèvent ainsi à 72 729 euros	

Total	43 478 euros

A titre de dividendes aux associés, soit 434,78 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 43 478 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :
23 669,00 euros, soit 236,69 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 23 669,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2015 :
30 000,00 euros, soit 300,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2014 :
Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Laure VALAX

